MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

PLANIFICATION EN MER · ACTIVITÉS · SUD-ATLANTIQUE · ENVIRONNEMENT

Document Stratégique de Façade

Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique

27 juin 2025

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan

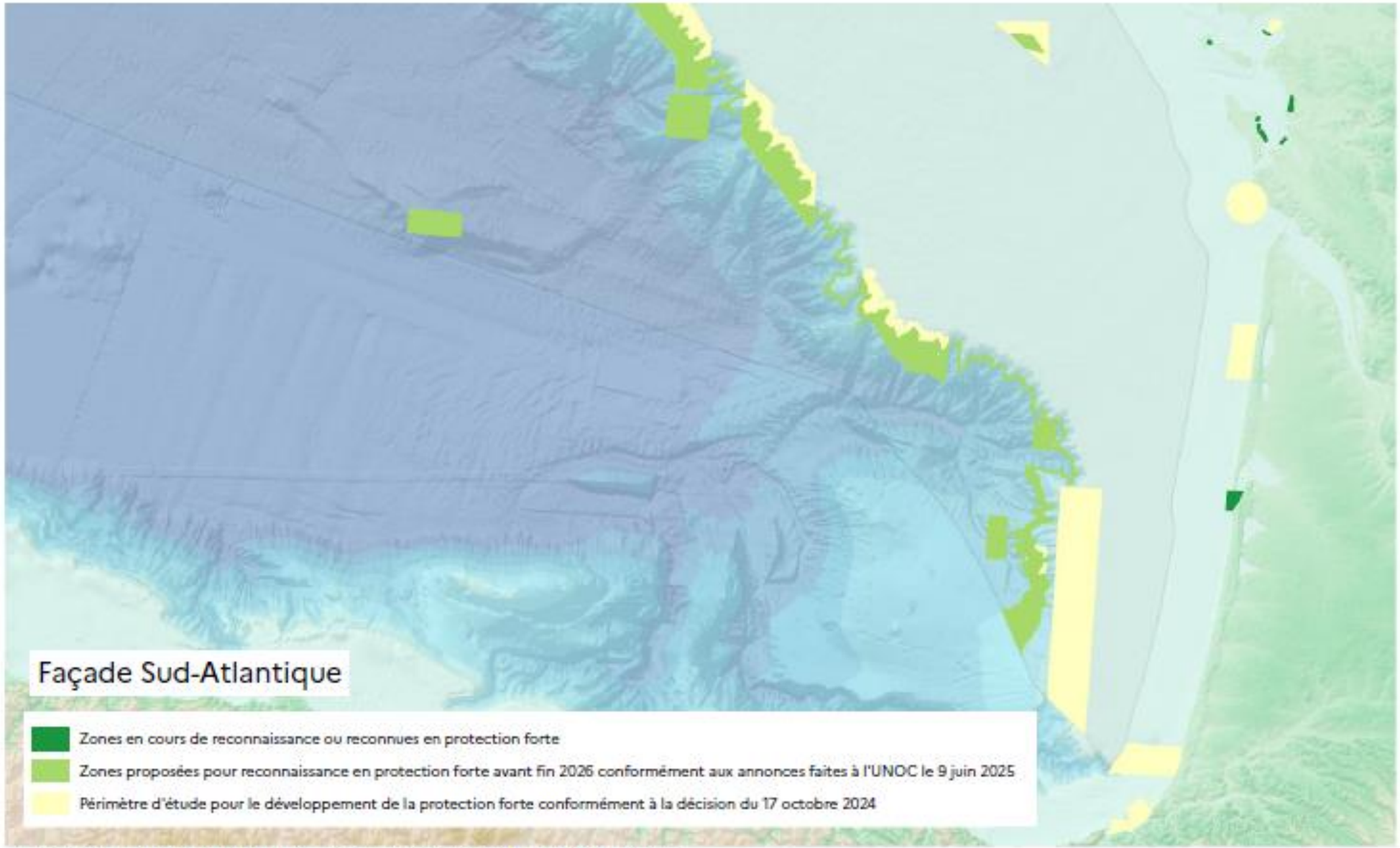

Source : DGALN/DEB, OFB, GEBCO - Cartographie : DGALN/MN du 06/06/2025

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

Renouvellement du Conseil maritime de façade SA

Modalités : Arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des CMF

* 80 membres au plus nommés par arrêté conjoint des préfets coordonnateurs

* 5 collèges :
  - *représentants de l'État et des établissements publics,*
  - *représentants des collectivités territoriales et leurs groupements,*
  - *représentants des activités professionnelles et des entreprises dont l'activité se rapporte directement à l'exploitation ou à l'usage de la mer et du littoral,*
  - *représentants des salariés d'entreprises ayant un lien direct avec l'exploitation ou l'usage direct de la mer ou du littoral,*
  - *représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou d'usagers de la mer et du littoral.*

* des personnalités qualifiées

* des invités

* Durée réglementaire du mandat = 3 ans

→ Dernière composition définie par arrêté interpréfectoral du 15 octobre 2021, renouvelée par **arrêté du 10 juin 2025**

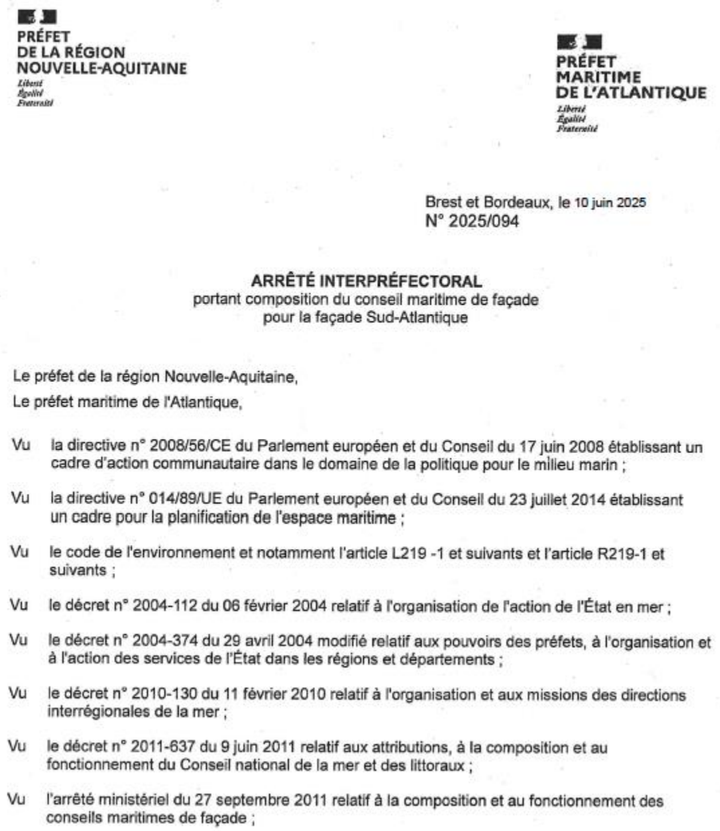

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Brest et Bordeaux, le 10 juin 2025
N° 2025/094

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL
portant composition du conseil maritime de façade
pour la façade Sud-Atlantique

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Le préfet maritime de l'Atlantique,

Vu la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;

Vu la directive n° 014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L219 -1 et suivants et l'article R219-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;

Chaque structure a désigné nominativement son/ses représentant(s) au CMF (titulaires et suppléants).

Intégration de nouveaux membres :

Collège « État et établissements publics » :

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Collège « activités professionnelles et entreprises » :

- **France Renouvelables**
- **Aquitaine Blue Energies**

Invités (en qualité d'observateurs)

- *Unions Maritimes et Portuaires de Bordeaux et de La Rochelle*
- *Voies navigables de France (VNF)*
- *Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM)*

Renouvellement des commissions du CMF

Le renouvellement de la composition du CMF implique le renouvellement de :
- sa commission permanente ;
- ses commissions spécialisées (commissions composées des membres du CMF se réunissant sur des thématiques de travail particulières).

Renouvellement de la commission permanente :
- Recensement des candidatures jusqu'au lundi 7 juillet ;
- Proposition d'élection des représentants et de la présidence par vote électronique en suivant.

Renouvellement des 3 commissions spécialisées :
- commission lien terre-mer ;
- commission économie de la mer ;
- commission éolien en mer.

- Proposition aux membres du CMF de renouveler la composition des commissions spécialisées à l'identique, modulo le souhait de certaines structures d'en intégrer ou d'en quitter ;
- Recensement des demandes de modification jusqu'au lundi 7 juillet.

→ Mise à la signature des arrêtés interpréfectoraux de composition des commissions d'ici la fin du mois de juillet.

Commission spécialisée « Lien terre-mer »

- Chargée de s'assurer de l'articulation entre la directive cadre sur l'eau et la directive cadre stratégie pour le milieu marin
- Associée aux différents travaux du document stratégique de façade et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Etat et établissements publics	DIRM Sud-Atlantique
	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	Agence de l'eau Adour Garonne Agence de l'eau Loire-Bretagne
	Office français de la biodiversité (OFB) Ifremer
Activités professionnelles et entreprises	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
	Grand port maritime de Bordeaux
	CRPMEM
	Un représentant de la filière conchylicole désigné par les CRC de la façade Armateurs de France
Salariés des entreprises	Confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres
	Union nationale des syndicats autonomes
	Confédération française démocratique du travail

Collectivités territoriales et leurs groupements	Conseil départemental de la Charente-Maritime Conseil départemental de la Gironde
Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement	Fédération française des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest
	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
	Fédération française des études et des sports sous-marins
	Nature environnement 17
	Surfrider Foundation
	Fédération française de voile Sepanso Ré Nature Environnement Coordination Environnement Bassin d'Arcachon IODDE
	Fédération française de canoë kayak
Personnalité qualifiée	M. Castège – Directeur du centre de la mer de Biarritz

Commission spécialisée « Economie de la mer »

- Contribue aux stratégies de développement durable et de valorisation des activités
- Participe à la connaissance et à l'analyse des différentes activités économiques liées à la mer et au littoral (pêche professionnelle et de loisir, aquaculture, transport maritime, extraction de granulats, tourisme littoral, recherche scientifique, les industries navales et nautiques, énergies marines, ports et loisirs nautiques, formation…).

Etat et établissements publics	DIRM Sud-Atlantique Ifremer Office français de la biodiversité (OFB)
	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Activités professionnelles et entreprises	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
	Armateurs de France
	Réseau de transport d'électricité (RTE)
	Grand port maritime de Bordeaux Société Portuaire Port de Bayonne
	Cluster European Surf industry manufacturer association
	CRPMEM Fédération des industries nautiques
	Un représentant de la filière conchylicole désigné par les CRC de la façade
Personnalité qualifiée	Mme Sophie Panonacle – Présidente du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux

Collectivités territoriales et leurs groupements	Maire de Bourcefranc-le-Chapus
Salariés des entreprises	Confédération générale du travail
	Union nationale des syndicats autonomes
	Confédération française démocratique du travail
Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement	Fédération française des études et des sports sous-marins
	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer
	Fédération nationale des plaisanciers de l'Atlantique

Nouvelle composition de la commission spécialisée « Eolien en mer »

- Chargée de suivre les projets de parcs éoliens en mer, notamment concernant leur cohabitation avec les autres activités en mer et la réduction de leur impact sur l'environnement

Etat et établissements publics	Préfet maritime de l'Atlantique
	Préfet de région Nouvelle-Aquitaine
	Préfet de Charente-Maritime
	DIRM Sud-Atlantique Agence de l'eau Adour-Garonne Agence de l'eau Loire-Bretagne
	DREAL Nouvelle-Aquitaine
	Commandant de la zone maritime Atlantique
	IFREMER
	Office français pour la biodiversité (OFB)
	Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)
	~~Agence régionale de la santé (ARS)~~
Collectivités territoriales et leurs groupements	Région Nouvelle-Aquitaine
	Conseil départemental de Charente-Maritime
	Conseil départemental de Gironde
	Représentants des maires ou présidents d'établissements publics de coopération intersyndicale désignés par l'ANEL
	Représentants des maires ou présidents d'établissements publics désignés par l'AMF

Activités professionnelles et entreprises	Chambre régionale de commerce et d'industrie de Nouvelle-Aquitaine
	CRPMEM
	Comité régional de conchyliculture de Charente-Maritime
	Représentant de la filière des extractions désigné par l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
	Représentant de la filière des énergies marines renouvelables désigné par le Syndicat des énergies renouvelables
	Grand port maritime de Bordeaux
	Grand port maritime de La Rochelle Société Portuaire Port de Bayonne
	Représentant des ports de la façade désigné par l'association des ports de plaisance de l'Atlantique
	Représentant des industries nautiques désigné par la fédération française des industries nautiques
	Armateurs de France
	Réseau de transport d'électricité (RTE) France Renouvelables Aquitaine Blue Energies

Commission spécialisée « Eolien en mer »

Salariés des entreprises	Représentant des salariés désigné par les organismes représentatifs
Usagers de la mer et du littoral	Fédération française des études et des sports sous-marins
	~~Fédération française de voile~~
	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer de Nouvelle-Aquitaine
	~~Fédération nationale des plaisanciers de l'Atlantique et membre d'une association de plaisanciers de Nouvelle-Aquitaine~~
Associations de protection de l'environnement	Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
	Fédération française des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest
	~~Surfrider Foundation~~
	Nature environnement 17
Personnalités qualifiées	M. Martineau – Responsable des gestionnaires de réserves naturelles en Charente-Maritime
	M. Castay – Directeur du GIP littoral en Nouvelle-Aquitaine

Renouvellement des commissions du CMF

Candidatures reçues au titre du collège « Collectivités territoriales et leurs groupements »
Titulaires – 4 sièges
Suppléants – 4 sièges

En cours

Candidatures reçues au titre du collège « Activités professionnelles et entreprises »
Titulaires – 5 sièges
Suppléants – 5 sièges

Candidatures reçues :
M. Larzabal (CRPMEM) - titulaire
M. Lamothe (CRPMEM) – suppléant
M. Mas (GPM Bordeaux) – suppléant
M. Suire (UNICEM) – suppléant
M. Plisson (GPM La Rochelle) - titulaire
Mme Kiersnowski (SER) – titulaire
M. Moquay (APPA) - titulaire
M. Blondet (Armateurs de France) - titulaire

Candidatures reçues au titre du collège « Association de protection de l'environnement littoral ou marin et usagers de la mer et du littoral »
Titulaires – 4 sièges
Suppléants – 4 sièges

Candidatures reçues :
M. Delestre (SEPANSO) – titulaire
M Allegre (FFESSM) – titulaire ou suppléant
M. Douchet (FNPAM) – titulaire
M. Rostand (FNPP 17) - suppléant
Mme Monbrun (NE 17) – titulaire
M. Lafon (CEBA) – titulaire
M. Raynaud (FFM) – titulaire
Mme Duval (FFCK) – titulaire
M. Mulcey (FNPP) - titulaire

Candidatures reçues au titre du collège « Salariés des entreprises »
Titulaire – 1 siège
Suppléant – 1 siège

Candidatures reçues :
M. Mayer (CGT) - titulaire

Candidatures ouvertes en vue des élections de juillet

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

Modification du Règlement intérieur du CMF SA

- Introduction de la possibilité d'organiser des votes électroniques :

→ Ouvrir la possibilité de consultation simplifiée à distance :

- Entre deux sessions du CMF pour des questions de fond
- Dans le prolongement des réunions du CMF pour des questions de procédure
- Pour l'élection des membres et de la présidence la Commission permanente (modernisation de la procédure, gain de temps en séance, réduction du risque d'erreur de comptage

- Introduction explicite de la définition de couples titulaires / suppléants au sein de la Commission permanente

Modifications soumises à la validation du CMF

Election des membres et du président la Commission permanente organisée par voie électronique au mois de juillet

Modification du Règlement intérieur du CMF SA

Article 3 avis et recommandations, modalités de vote du conseil

Les avis et recommandations du conseil qui sont adoptés en séance le sont par un vote à la majorité des membres présents, dûment représentés, ou mandatés.
[…]

Les avis et recommandations du conseil peuvent également être adoptés par vote électronique, soit entre deux sessions du conseil pour des questions de procédure, soit dans le prolongement des réunions du conseil sur des sujets de fond. Le vote se fait par un outil en ligne sécurisé avec la possibilité, si la demande est exprimée par certains membres, de déposer une enveloppe scellée dans une urne sur le site de la DIRM.

Le résultat du vote en ligne est communiqué à tous les membres du conseil et constaté par les préfets coprésidents qui en signent le procès verbal.

Article 8 : composition de la commission permanente

La commission permanente est composée de représentants des cinq collèges, définis dans l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011. Elle comprend 15 binômes de membres permanents et suppléants. Un suppléant peut siéger à la commission permanente en présence du titulaire.
[…]

L'élection des membres peut se dérouler par vote électronique. Le vote se fait par un outil en ligne sécurisé avec la possibilité, si la demande est exprimée par certains membres, de déposer une enveloppe scellée dans une urne sur le site de la DIRM.

Le résultat du vote en ligne est communiqué à tous les membres du conseil et constaté par les préfets coprésidents..

Article 9 : élection du président de la commission permanente
[….]

L'élection du président peut se dérouler par vote électronique. Le vote se fait par un outil en ligne sécurisé avec la possibilité, si la demande est exprimée par certains membres, de déposer une enveloppe scellée dans une urne sur le site de la DIRM.

Le résultat du vote en ligne est communiqué à tous les membres du conseil et constaté par les préfets coprésidents.

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux

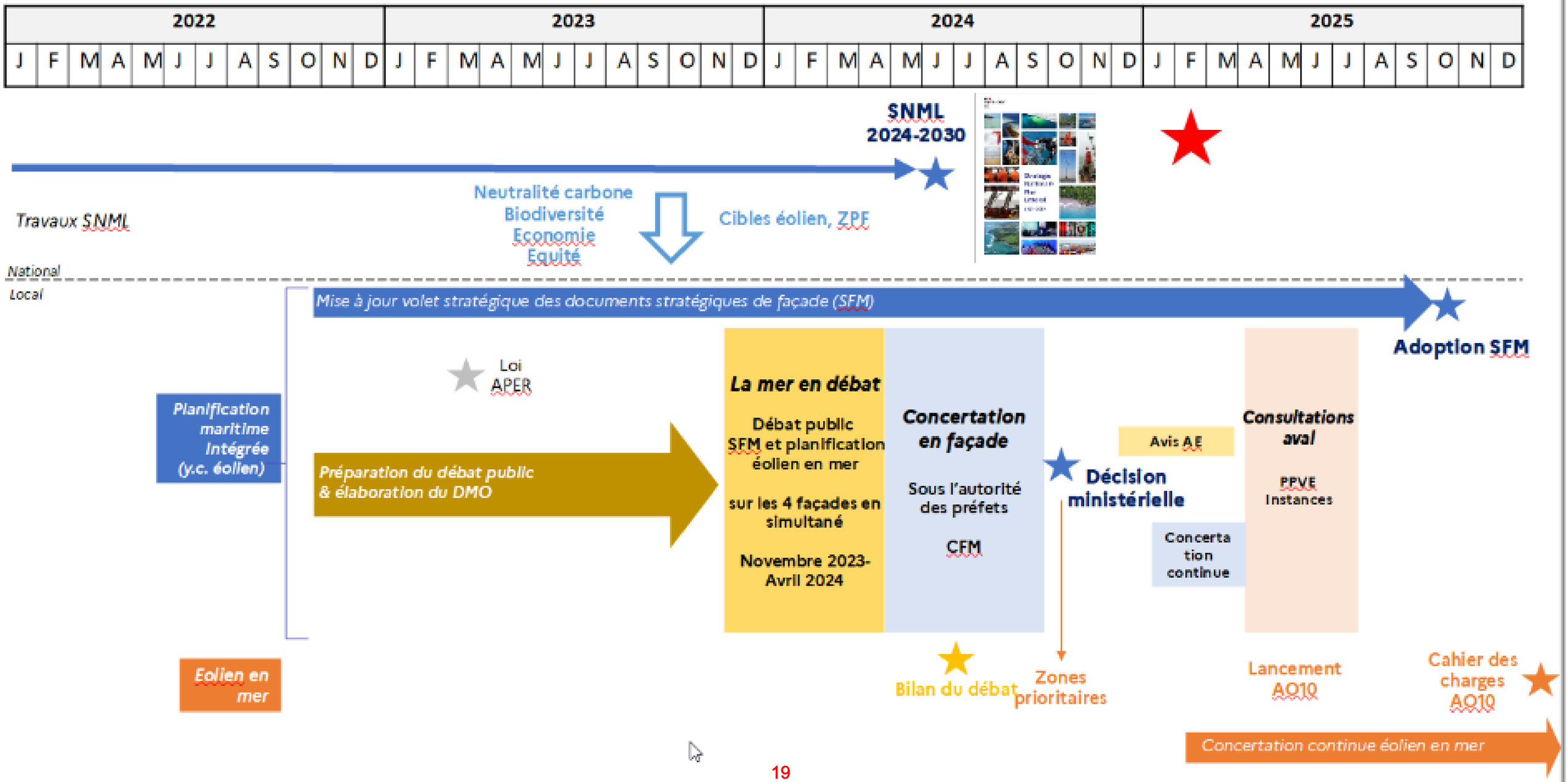

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Méthode

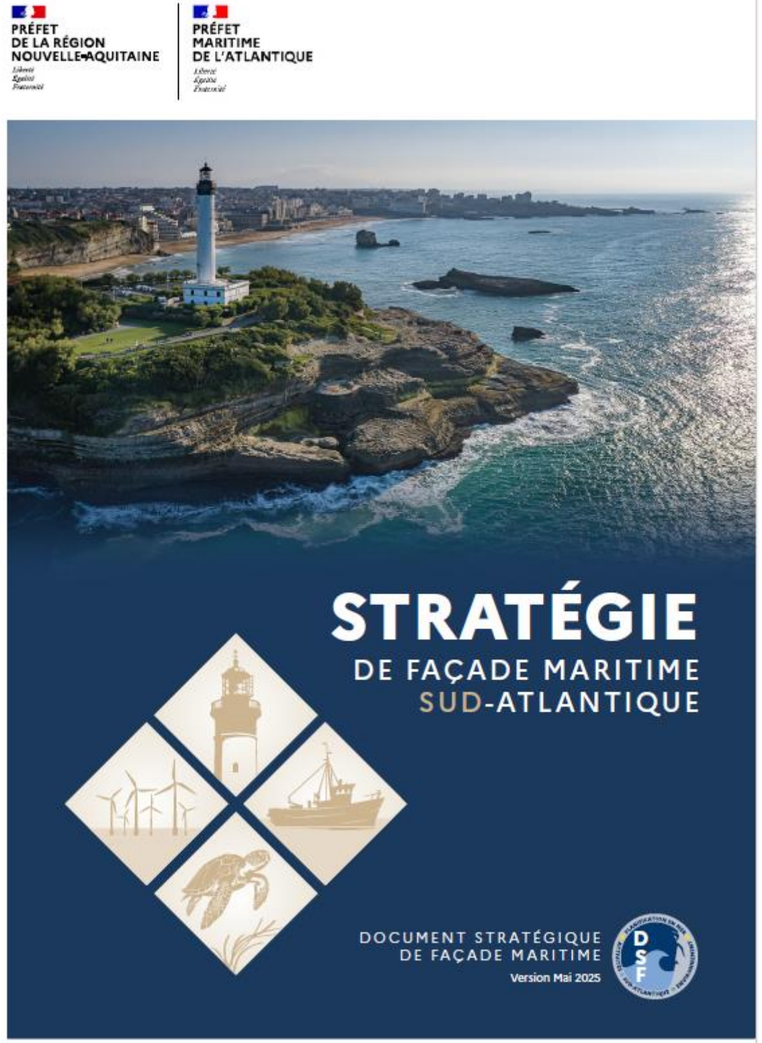

Calendrier prévisionnel :

* Consultation
  - du public par voie électronique
  - des pays voisins
  - des instances réglementaires

} du 5 mai au 5 août

* Analyse de l'ensemble des contributions (dont l'avis de l'Autorité environnementale) par les services de l'Etat
* Amendements de la Stratégie de façade en conséquence
* Rédaction de la déclaration environnementale

} Rentrée 2025

* Commission permanente — 8 octobre 2025

* Adoption en Conseil maritime de façade — 6 novembre 2025

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Méthode

Méthodologie

* des remarques émises en réunions du CMF et de ses commissions depuis 2022 :
  - 3 réunions plénières ;
  - 10 réunions de la commission permanente ;
  - 7 réunions des commissions spécialisées ;

* Réunion de travail de la Commission Permanente du 28 mai 2025 ;
* Consultation du Conseil maritime de façade du 28 mai au 9 juin 2025.

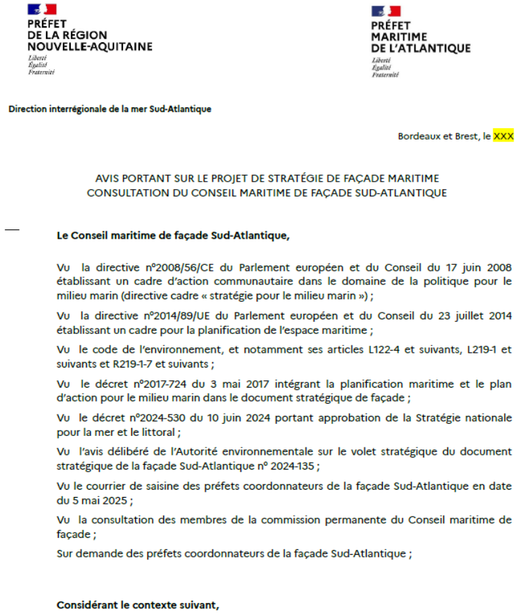

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE
Liberté Égalité Fraternité

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Bordeaux et Brest, le XXX

AVIS PORTANT SUR LE PROJET DE STRATÉGIE DE FAÇADE MARITIME
CONSULTATION DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique,

Vu la directive n°2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive cadre « stratégie pour le milieu marin ») ;

Vu la directive n°2014/89/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L122-4 et suivants, L219-1 et suivants et R219-1-7 et suivants ;

Vu le décret n°2017-724 du 3 mai 2017 intégrant la planification maritime et le plan d'action pour le milieu marin dans le document stratégique de façade ;

Vu le décret n°2024-530 du 10 juin 2024 portant approbation de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral ;

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le volet stratégique du document stratégique de la façade Sud-Atlantique n° 2024-135 ;

Vu le courrier de saisine des préfets coordonnateurs de la façade Sud-Atlantique en date du 5 mai 2025 ;

Vu la consultation des membres de la commission permanente du Conseil maritime de façade ;

Sur demande des préfets coordonnateurs de la façade Sud-Atlantique ;

Considérant le contexte suivant,

Structuration :

* 5 articles :
- les remarques générales, portant notamment sur la méthodologie ou le calendrier ;
- les remarques portant spécifiquement sur certaines parties de la SFM (état des lieux, objectifs stratégiques) ;
- les remarques spécifiques aux activités professionnelles et de loisirs ;
- les remarques sur le développement de l'éolien en mer et de la protection forte ;
- les remarques portant sur la carte des vocations.

Une conclusion pour indiquer que le CMF émet un avis favorable assorti des remarques préalables

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

Article 1 : Remarques générales

* regrette le calendrier resserré de mise à jour et recommande une mise à jour conjointe des deux volets du DSF ;

* note la prise en compte homogène des problématiques à l'échelle du Golfe de Gascogne (NAMO/SA) et invite le ST PAMM à reprendre ses travaux ;

* salue le travail de collecte de données mais regrette le manque de cadrage national sur certaines thématiques (ZPF, artificialisation, aquaculture) ;

* rappelle le nécessaire recours tant aux sciences humaines qu'aux sciences de la nature ;

* salue la concertation conduite pour garantir une prise en compte équilibrée des enjeux ;

* salue l'articulation SDAGE / DSF et encourage la relance des travaux de la commission spécialisée « lien terre-mer » ;

* insiste sur l'importance des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le DSF ;

* souhaite un effort de vulgarisation du document et de son caractère opposable.

Article 2 : Remarques particulières

** état des lieux :*

- déplore l'absence de bilan du précédent cycle ;
- observe que la préservation de l'environnement est encore parfois perçue comme une contrainte supplémentaire alors que la pérennité de nombreuses activités socio-économiques en dépend ;
- se félicite de l'ajout des deux parties dédiées à l'éolien en mer et aux zones de protection forte, en insistant sur l'importance des réflexions locales sur la flotte dédiée et l'emploi maritime dans les territoires de la façade Sud-Atlantique.

** vision :* partage la vision à horizon 2050.

** objectifs stratégiques :*

- reste favorable à un nombre limité d'objectifs et à la définition d'indicateurs documentés ;
- salue la transparence des échanges et les évolutions notables apportées aux objectifs dans l'annexe 4 ;
- note l'effort de simplification des objectifs mais regrette l'absence de cibles sur le volet socio-économique ;
- déplore la faible prise en compte par l'échelon national des remarques émises sur les objectifs environnementaux ;
- demande à ce que les indicateurs dont la cible est le respect de la réglementation soient remplacés par des indicateurs sur le contrôle du respect de cette réglementation.

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

Article 3 : Remarques spécifiques aux activités professionnelles

* invite les acteurs terrestres et maritimes à se coordonner dans la résolution des pollutions en amont ;

* salue les travaux qui ont été engagés en façade pour recenser les zones aquacoles existantes ;

* demande à ce que les ports de plaisance soient identifiés en tant qu'acteur économique maritime, à l'instar des ports de pêche et de commerce ;

* rappelle qu'un des piliers du projet de territoire à horizon 2050 porté par le document stratégique de façade vise à assurer une transition vers un tourisme plus durable ;

* propose de valoriser les synergies existantes et les démarches communes aux quatre ports de commerce ;

* ne demande pas d'objectifs supplémentaires sur le transport maritime et la plaisance ;

* rappelle l'importance de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » en zone Natura 2000 ainsi que la définition de propositions largement concertées suite aux analyses risque pêche.

Article 4 : Remarques spécifiques à l'éolien en mer et aux zones de protection forte

** Zones de protection forte :*

* souligne la difficulté des travaux en cours en l'absence de note de cadrage ;

* insiste sur l'importance de conduire une concertation locale au cas par cas en prenant en compte toutes les activités en présence ;

* soutient une protection spécifique des estuaires au triple titre de la protection des écosystèmes fonctionnels (…), de la préservation des amphihalins et de l'amélioration de la qualité des eaux ;

* prend note de l'intégration des écosystèmes marins vulnérables dans le travail d'identification de secteurs d'étude prioritaires ;

* souligne l'importance de protéger la bande littorale en mer et de mettre en cohérence progressivement les protections terrestres et marines de cette bande littorale ;

* suggère que les cartes de superposition des secteurs d'étude pour la protection forte avec les zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer, les zones aquacoles et les zones d'extraction de granulats soient intégrées à la stratégie de façade.

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

- Energies marines renouvelables :

* rappelle la nécessaire prise en compte des impacts cumulés des projets des deux façades NAMO et SA, notamment concernant les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ;

* préconise que la zone de mouillage temporaire de flotteurs d'éoliennes envisagée devant les grands ports maritimes de la façade dans le cadre du projet Aquitania Wind Energy soit mentionnée dans la stratégie ;

* insiste sur la nécessaire prise en compte des données environnementales issues des études, même tardives, notamment dans le cadre de la séquence Éviter, Réduire, Compenser.

* souhaite rappeler l'importance de la cohérence entre les travaux de planification et la politique énergétique ;

* sera vigilant à ce que les objectifs du plan de sobriété énergétique s'appliquent aussi au maritime ;

* sera attentif à l'élaboration de la future réglementation maritime et sociale, et notamment aux règles applicables à la sécurité des navires et aux conditions de travail dans le domaine de l'éolien en mer.

Projet d'avis du CMF sur la Stratégie de façade maritime

Article par article

Article 5 : Remarques spécifiques à la carte des vocations

* note les précisions apportées dans les fiches descriptives des zones délimitées dans la carte des vocations en annexe 8 ;

* signale que les cartes relatives à la synthèse des enjeux socio-économiques n'illustrent pas le projet de raccordement du parc d'Oléron 1 ni le projet GILA et l'interconnexion électrique France-Espagne.

Une conclusion pour indiquer que le CMF émet un avis favorable assorti des remarques préalables

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

RTE, un acteur clé pour l'électrification des usages

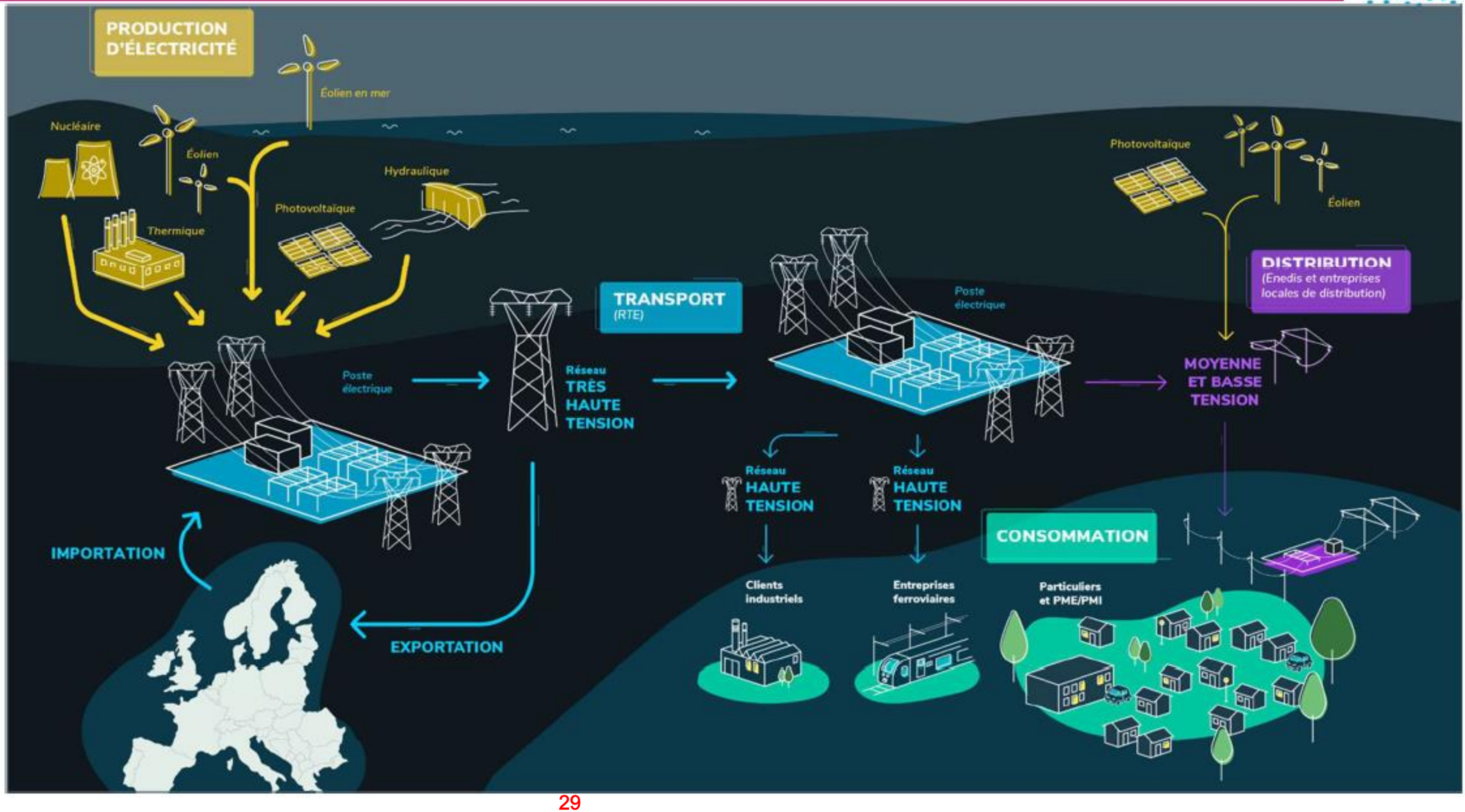

Le schéma de développement du réseau 2025-2040 (SDDR)

Enseignements de la consultation publique + **Etudes technico-économiques** et analyses environnementales et industrielles

3 priorités industrielles pour l'évolution du réseau, déclinées en besoins techniques, économiques et impacts environnementaux

Renouveler le réseau et l'adapter au changement climatique	*Préserver la qualité de service du réseau et l'attractivité du pays*
Raccorder les nouvelles installations bas-carbone	*Accueillir les nouveaux consommateurs (industrie, data centers, hydrogène) et les nouvelles installations de production (éolien en mer, nouveau nucléaire, énergies renouvelables terrestres)*
Renforcer la structure du réseau	*Renforcer la structure du réseau pour lui permettre d'accueillir les transformations du système électrique et l'évolution des flux associée*

Le défi de l'éolien en mer

- Le **programme de raccordement de l'éolien en mer** est le principal poste d'investissement de RTE d'ici à 2040 avec un investissement **de 37 Md€ sur 15 ans pour permettre d'atteindre 22 GW de capacité éolien en mer en 2040**

- La trajectoire de référence retient un calendrier permettant la **mise en service de 22 GW d'ici 2040**

✓ **Le travail de planification** mené par l'Etat sur la façade depuis 2021 a permis d'identifier **les zones prioritaires au développement de l'éolien en mer** le secteur sud-atlantique avec plusieurs zones toutes de 1,2 GW et devant arriver autour de 2035

✓ Les deux **débats publics** menés sur la zone ont posé le principe d'une **mutualisation des infrastructures de réseau**

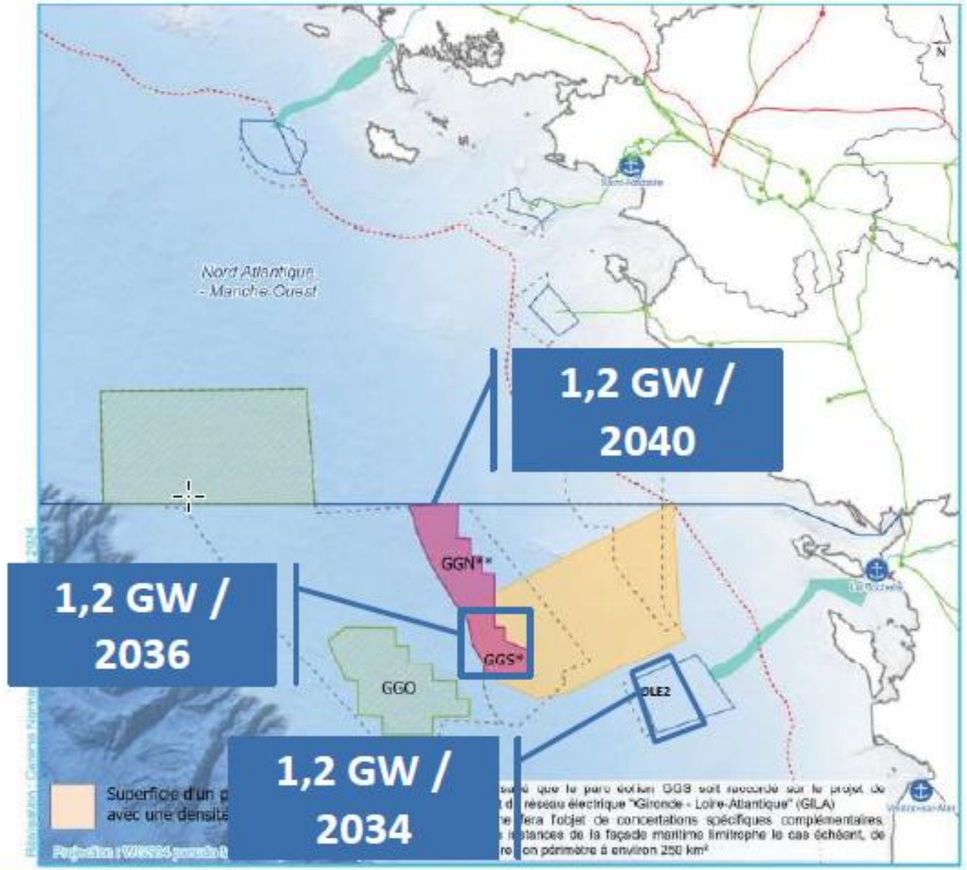

Plusieurs parcs éoliens en mer de même puissance, à raccorder dans un horizon temporel proche (~2035) et selon un principe de mutualisation des infrastructures de réseau

Renforcer la colonne vertébrale du réseau de transport d'électricité

Localisation des principaux centres actuels et à venir de consommation et de production

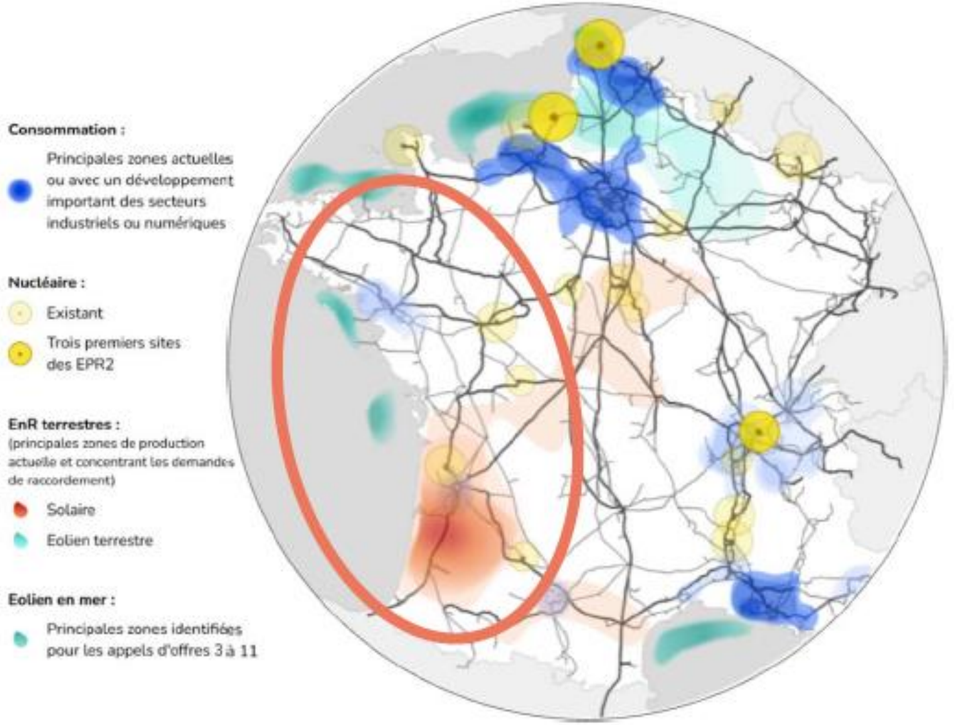

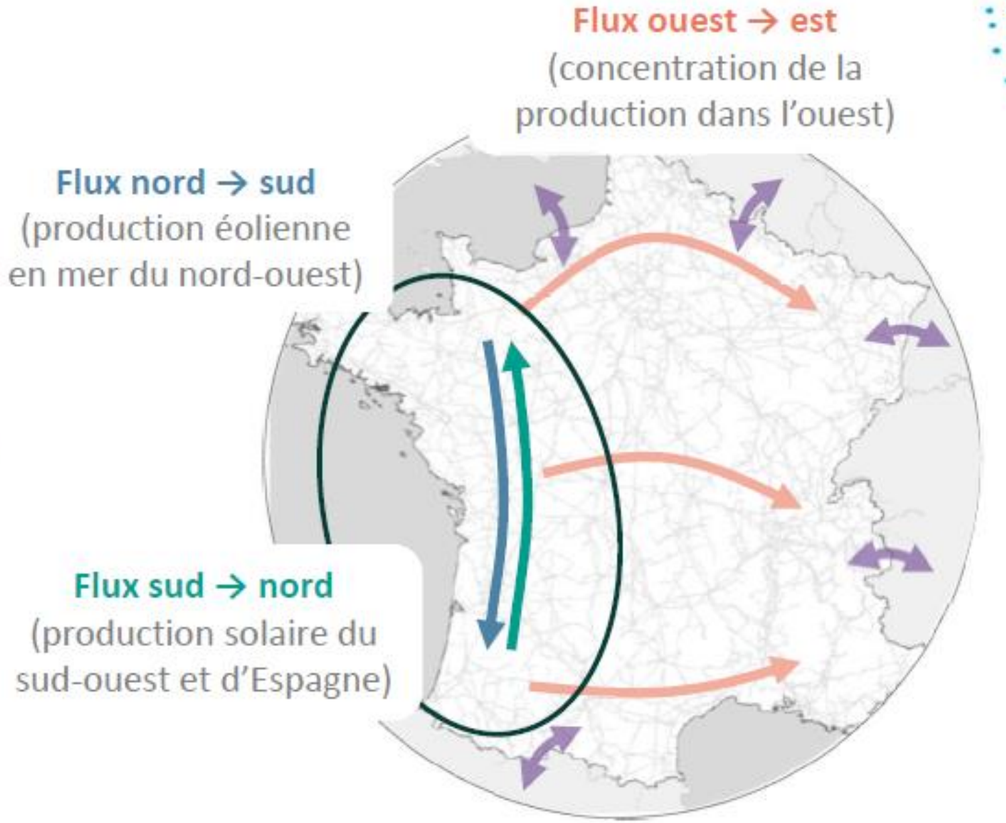

Renforcer la colonne vertébrale du réseau haute et très haute tension pour accueillir des flux d'électricité plus importants et répartis différemment sur le territoire, tout en limitant les congestions. D'ici 2040, l'enjeu est de **faire transiter davantage d'électricité sur le réseau.**

GiLA : le choix d'un parti d'aménagement global

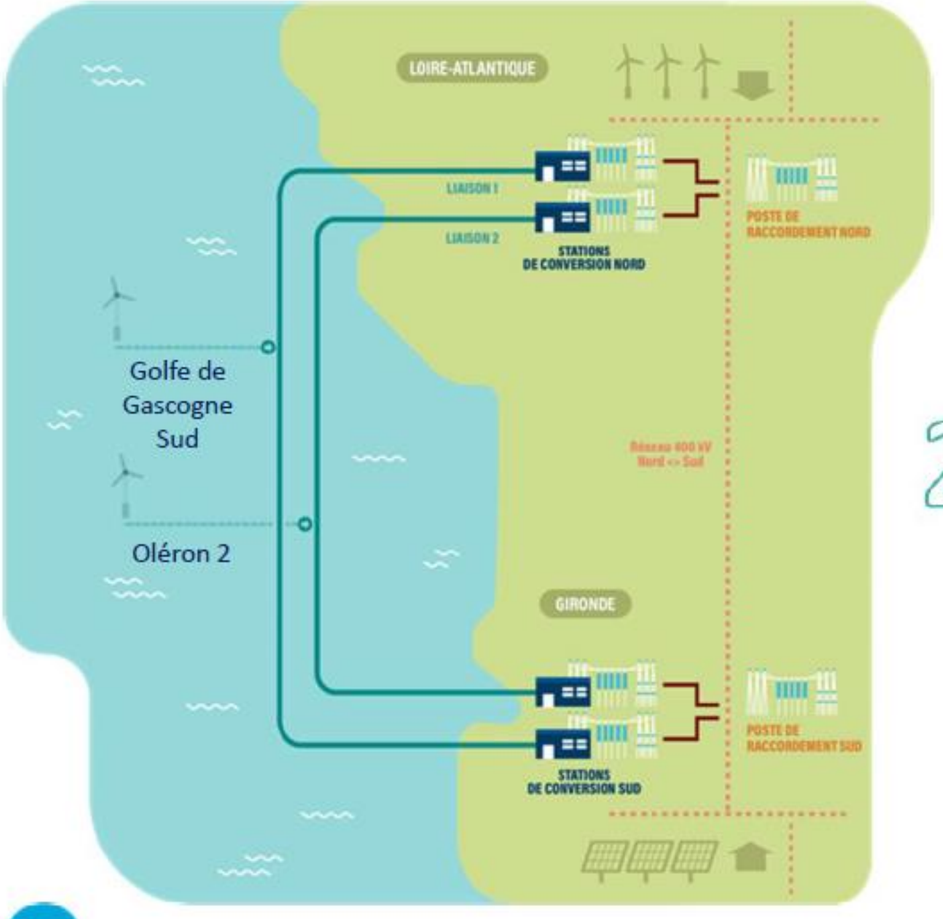

2

Un projet **innovant** constitué de **deux liaisons électriques multi-fonctionnelles** pour à la fois raccorder 2 parcs éoliens en mer et augmenter les capacités du réseau RTE.

2034

Répondre **en même temps** aux enjeux de **raccordement éolien en mer** et de **renforcement du réseau** sur la façade atlantique avec une 1ère étape avant 2035.

400

Un projet **d'aménagement global** de **400 km** de long entre la **Gironde** et la **Loire-Atlantique.**

L'aire d'étude pour l'implantation des ouvrages

Elle se décompose en **trois secteurs** :

- Le secteur Nord (terrestre) autour du poste 400 kV de Cordemais en Loire-Atlantique.
- Le secteur Sud (terrestre) autour des postes de Braud, Cubnezais et du Marquis en Gironde.
- Le secteur maritime qui relie les secteurs terrestres au Nord et au Sud (régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine).

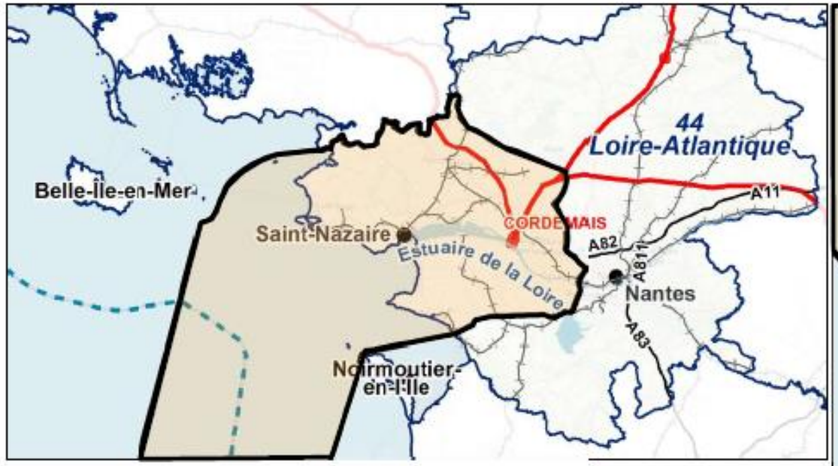

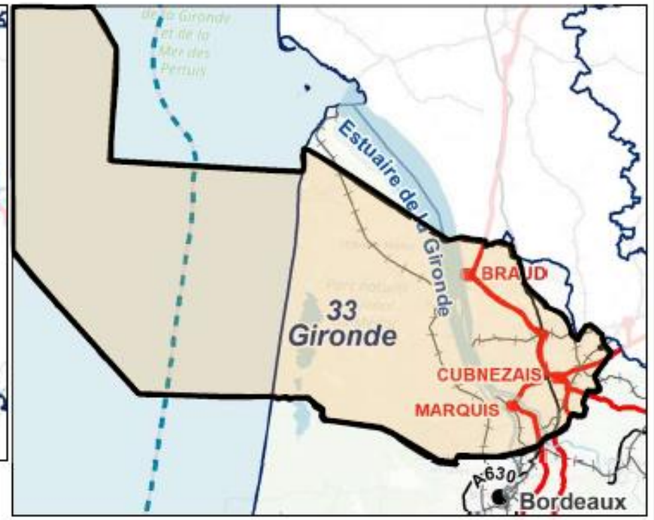

Le calendrier du projet

Validation ministérielle
Avril 2024

Concertation Fontaine
Janvier 2025 à janvier 2026

Concertation publique
Du 18 mars au 30 mai 2025

Etudes techniques et environnementales
2024 - 2026

2026

Choix du fuseau de moindre impact en assemblée plénière de concertation avec les parties prenantes

Validation par le préfet coordonnateur

Dépôt et obtention des autorisations
2026 - 2028

Réalisation des travaux
À partir de 2028

Mise en service
2034

Retour sur la concertation préalable du public

La concertation préalable du public sous égide de la CNDP

Conformément aux articles L. 121-15-1 et L. 121-17 du code de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une sollicitation volontaire de la Commission nationale du débat public (CNDP) en vue de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide de garants.

La CNDP a désigné, le 6 novembre puis le 11 décembre 2024, deux garants chargés de la concertation préalable sur ce projet : Mme Julie DUMONT et M. Jean-Yves ALBERT (décisions de la CNDP disponibles sur le site internet www.debatpublic.fr).

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la concertation a porté sur les thèmes suivants :

1. L'opportunité du projet
2. Les choix techniques et les alternatives au projet
3. Les enjeux locaux pour intégrer les ouvrages dans leur environnement
4. Les modalités de la poursuite de la concertation

En Gironde, la concertation a donné lieu à 6 réunions publiques, 8 ateliers et 4 débats mobiles

Les chiffres clés de la participation

La participation aux temps d'échanges

- **207 participants** aux réunions et ateliers
  dont 54 à distance
- **173 personnes rencontrées** sur les marchés
- **37 personnes rencontrées** lors des interventions à la CCI de Gironde et à l'Université de Nantes

417 personnes rencontrées

▼

241 contributions

lors des rencontres

La participation numérique

- **706 visiteurs** sur la **plateforme de contribution**

▼

14 contributions

reçues en ligne

(9 sur la plateforme numérique et 5 par mail)

Les principaux thèmes abordés lors de la concertation

Les contributions portent sur…

« Quel est l'impact d'une liaison sous-marine sur la faune ? »

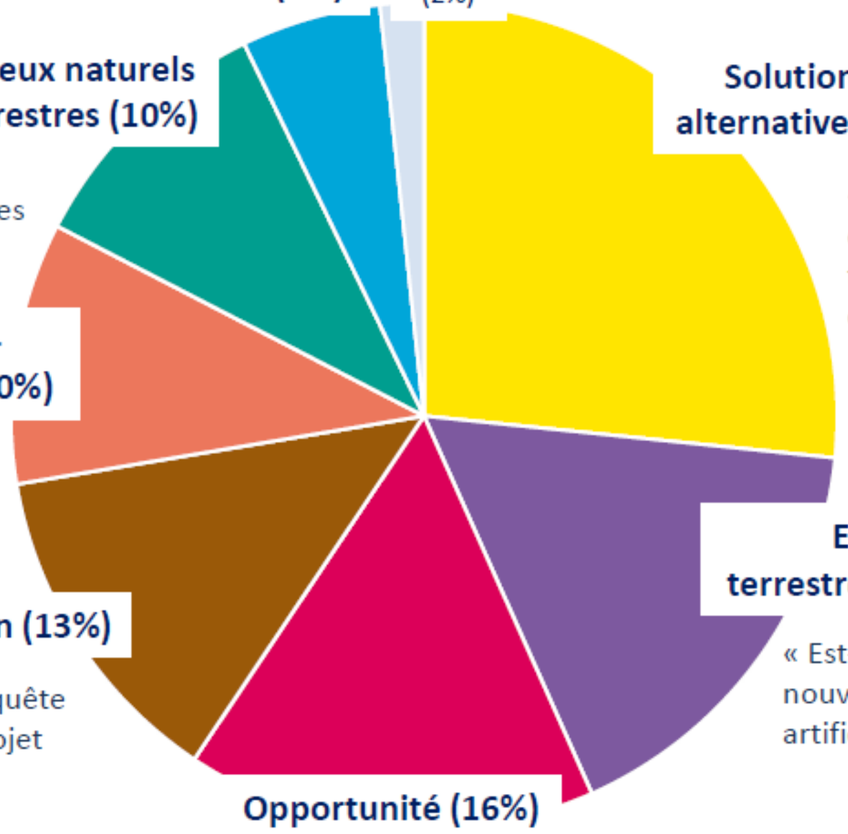

« Les impacts environnementaux dans le PNR du Médoc se limitent-ils aux tranchées creusées pour enterrer le câble ? »

« Quels retours d'expériences a RTE sur la technologie du courant continu ? »

« Est-ce qu'il y aura des zones d'interdiction pour la pêche ? »

« Est-il possible de donner une nouvelle vocation à un site déjà artificialisé? »

« Y aura-t-il une enquête publique pour le projet GiLA ? »

« Quel est l'état d'avancement des parcs éoliens en mer auxquels GiLA devrait se raccorder ? »

Les principaux enseignements par thème

Opportunité du projet

- Le **contexte énergétique, français, européen et mondial**, sujet d'intérêt et de questionnement important pour les publics.
- **Accompagner la transition énergétique** en développant un nouvel axe électrique sur la façade atlantique, un besoin compris et partagé par les publics.

Le projet et ses alternatives

- La **mutualisation** des raccordements de deux projets éoliens en mer et du renforcement du réseau 400000 volts de la façade atlantique, une évidence pour les publics.
- Une **solution d'aménagement globale** principalement sous-marine et souterraine, à courant continu, inédite mais appréciée par les publics.

Les enjeux identifiés

- La **façade atlantique**, un territoire attractif et des milieux sensibles à préserver selon les publics.
- Le **maintien des usages au-dessus des câbles**, l'évitement des principaux enjeux et la réduction des impacts de la phase travaux, une priorité pour les publics.

Les principaux enseignements issus des ateliers : en mer

Privilégier un tracé permettant de limiter la **longueur du projet en mer** et favorisant les **fonds meubles**

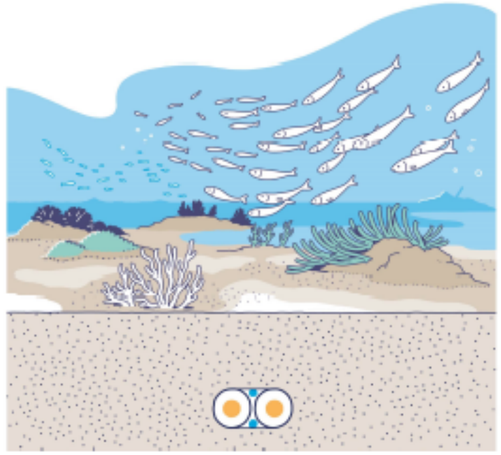

Poursuivre le travail avec les acteurs de la mer pour définir le cheminement de moindre impact pour les liaisons sous-marines

Engager un travail d'état initial puis de suivi environnemental en mer rigoureux et partagé

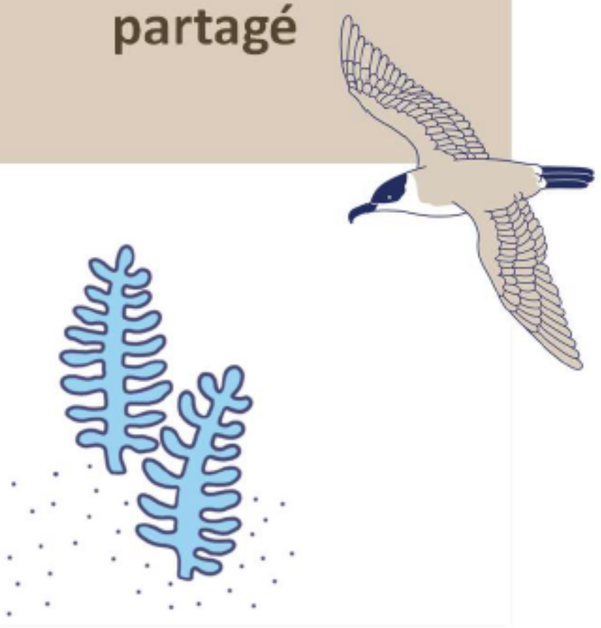

Options de travail issues des réunions publiques: en mer

4 POINTS DE PASSAGE « TECHNIQUES »

Les deux zones éoliens en mer à raccorder **Oléron 2** et **Golfe de Gascogne Sud**

Les **deux secteurs de raccordement** au réseau **400 kV**

3 PRINCIPES STRUCTURANTS POUR LE CHEMINEMENT

1. Cheminement au **plus court**
2. Passage en priorité dans les **fonds meubles**
3. Evitement des zones **à plus fort enjeu environnemental**

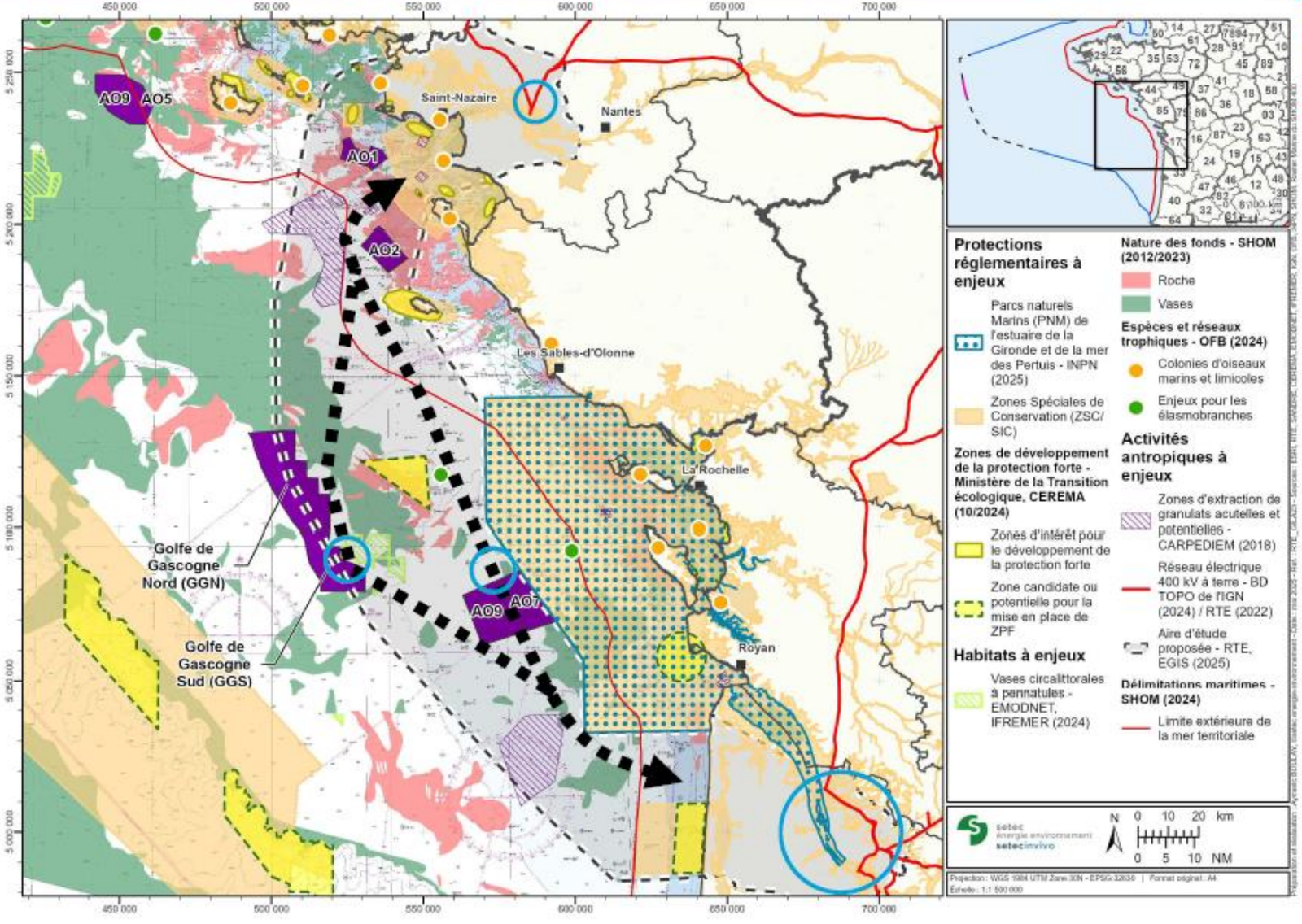

Les principaux enseignements issus des ateliers : en Gironde

Privilégier un secteur d'atterrage rétro-littoral, stable, peu fréquenté et anthropisé

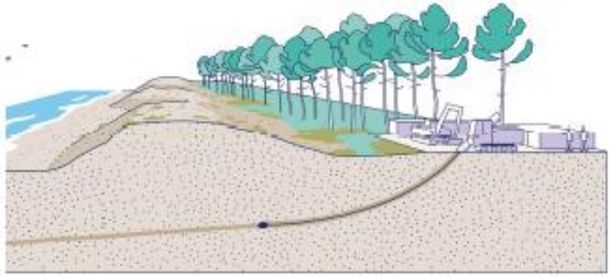

Privilégier un fuseau terrestre anthropisé, court et évitant les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques

Privilégier un emplacement proche des infrastructures de réseau existantes en limitant l'emprise foncière et en travaillant sur l'insertion paysagère/acoustique des stations

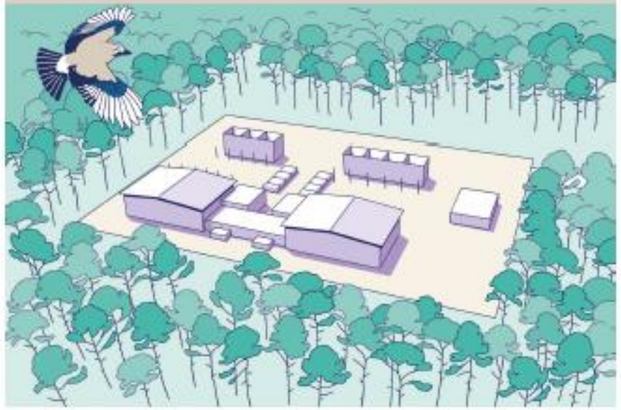

Option de travail issue des ateliers, à terre en Gironde

POINTS DE PASSAGE ISSUS DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

Jonction entre la mer et la terre au nord du lac d'Hourtin

Traversée de la Garonne et de la Dordogne au niveau du bec d'Ambès en technique sous-fluviale

Raccordement sur le poste électrique de Cubnezais

2 PRINCIPES RETENUS POUR LE CHEMINEMENT

1. En zone forestière, privilégier les **pistes DFCI**
2. Quand ça n'est pas possible privilégier la **voirie** et les **chemins**

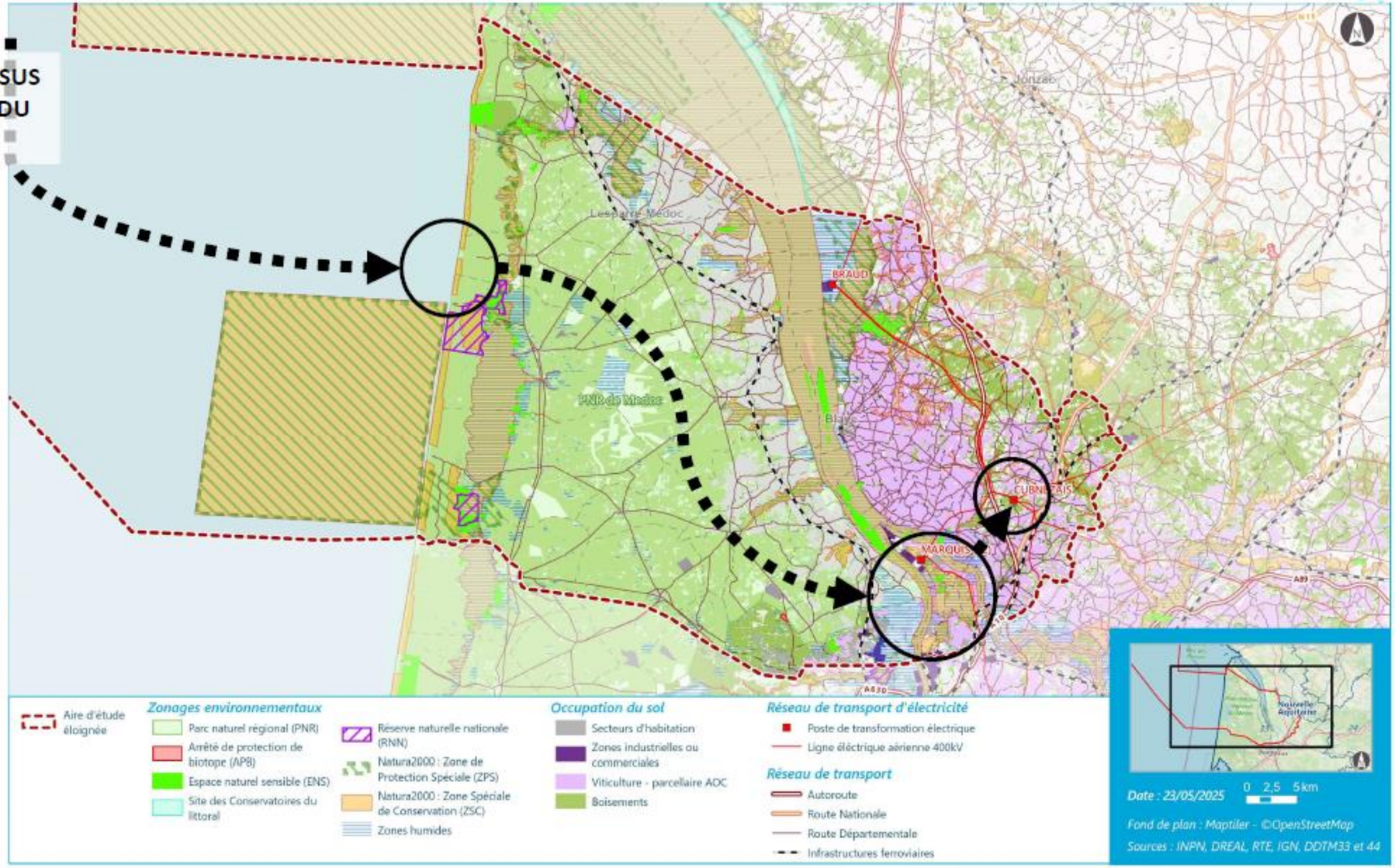

Prochaines étapes

Clôture de la concertation :

- Dernières contributions : 30 mai 2025

Bilan des garants CNDP :

- Avant le 30 juin 2025

Réponses de RTE et décision sur le projet :

- Avant le 30 août 2025

Poursuite de la concertation « Fontaine » en vue de la validation du fuseau de moindre impact en 2026

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

(1) Objectifs généraux du Règlement

Article 1

Restaurer les HABITATS terrestres, aquatiques et marins pour

a) **Rétablir** sur le long terme et de manière durable la biodiversité et la **résilience des écosystèmes** terrestres et marins

b) Réaliser les objectifs généraux de l'UE en matière **d'atténuation du changement climatique, d'adaptation** à celui-ci et de neutralité en matière de dégradation des sols

c) **Renforcer la sécurité alimentaire de l'Europe**

Conjuguer objectifs climatiques et lutte contre l'effondrement de la biodiversité en agissant sur tous les écosystèmes :

47

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

(2) Objectifs sur le milieu marin

1

Une reprise d'obligations existantes en s'inscrivant les directives existantes :

- **Un objectif de résultat déjà inscrit dans** la DCSMM et la DHFF (atteindre le bon état)
- **Des objectifs de moyens nouveaux**

2

Une action ciblée sur 7 groupes d'habitats marins :

1. Herbiers
2. Forêts de macro-algues
3. Biocénoses de bivalves
4. Bancs de maërl
5. Coraux, éponges, coralligène
6. Sources hydrothermales et sources de fluides froides
7. Sédiments meubles à moins de 1000 mètres de profondeur

(2) Objectifs sur le milieu marin

3

Une logique progressive à 2050 :

- **Prendre des mesures de restauration d'ici 2050 sur 90%** des surfaces d'habitats en mauvais état (30% d'ici 2030, 60% d'ici 2040, avec une flexibilité concernant les sédiments meubles)
- **Recréer 100% de la surface additionnelle requise d'ici 2050** pour restaurer la surface de référence des habitats lorsque cela est possible (30% d'ici 2030, 60% d'ici 2040)
- **Résorber 100% des lacunes de connaissances** sur les habitats marins
- **Augmenter la qualité et la quantité des habitats d'espèces**
- Assurer la **non-détérioration significative** des habitats marins

(3) Portée du Règlement restauration

➢ *Ce qui est défini au **niveau européen** :*

Chaque Etat-membre doit élaborer un **Plan national de restauration** décrivant les mesures mises en œuvre pour atteindre les cibles du Règlement, **dans un délai de 2 ans** pour la rédaction du premier Plan national.

➢ *Ce qui est défini au **niveau national** :*

Une flexibilité importante est laissée aux Etats membres :

- Le type des mesures de restauration mises en œuvre => **passive et/ou active**
- La localisation de ces mesures
- Leur priorisation

➢ *Les objectifs sont cohérents avec les stratégies françaises :*

- **La Stratégie nationale biodiversité** ;
- **La Stratégie nationale pour les aires protégées** ;
- **Les documents stratégiques de façades** ;
- **Les SDAGE** ;
- Etc.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

(4) Carte préliminaire des groupes de type d'habitats en Atlantique [DONNEES PROVISOIRES]

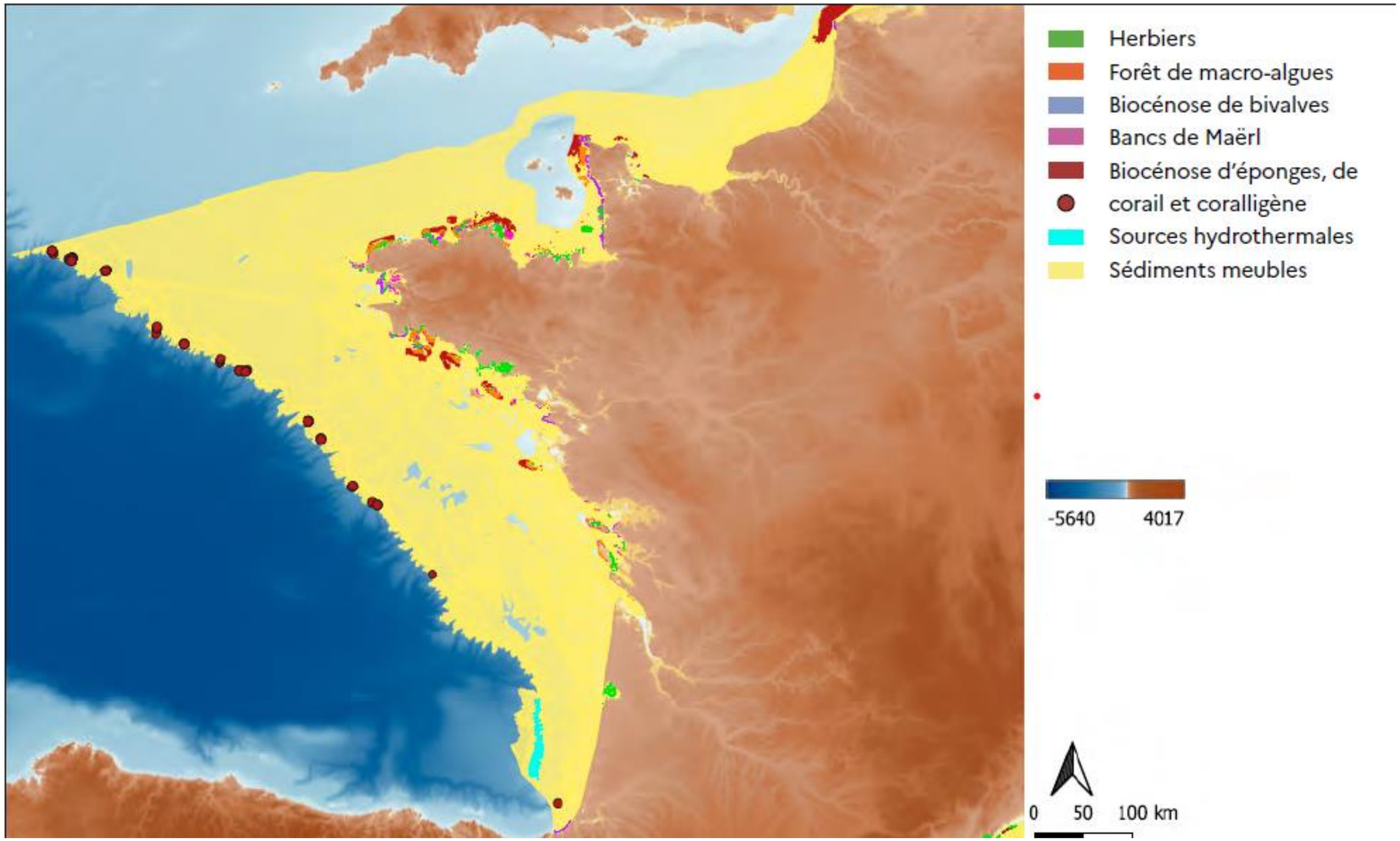

Cartographie des GTH sur la façade Atlantique (Thomas-Sleiman et La Rivière, 2023).

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

(5) Calendrier national du Règlement

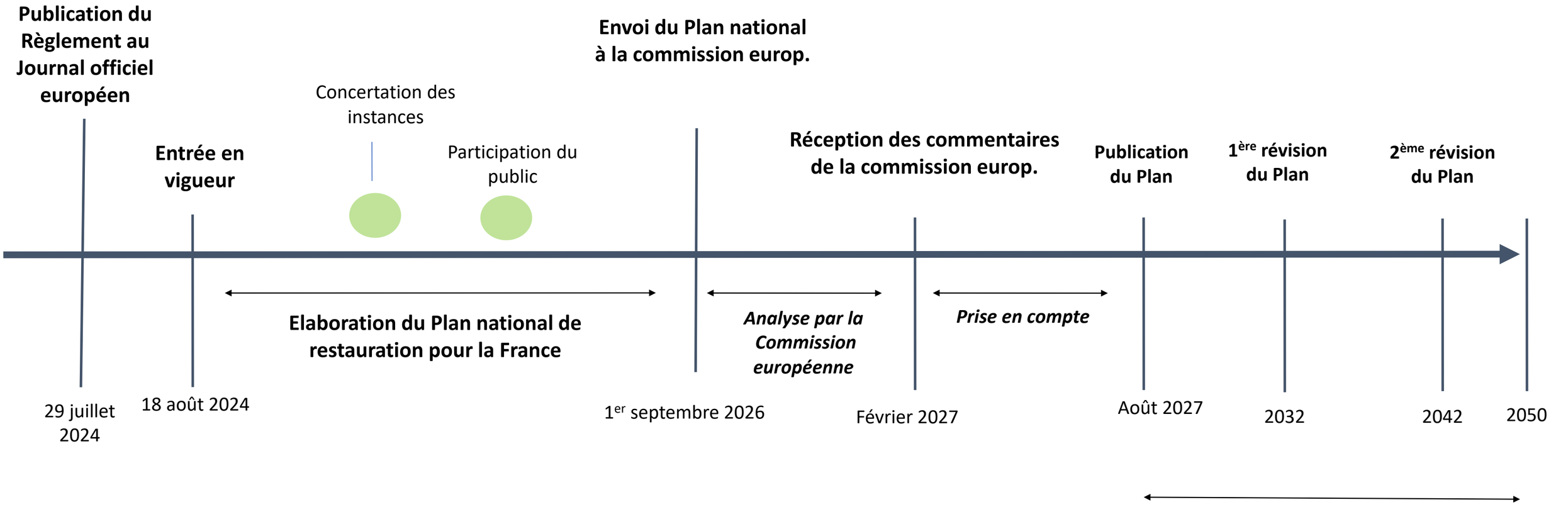

Suivi de mise en œuvre tous les 6 ans (rapportage plus fréquents pour certains indicateurs)

52

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

(6) Déroulé et modalités de la Concertation nationale : Agir pour restaurer la nature - du 23 mai au 23 août 2025

PUBLIC :

- **Webinaire national** sur la thématique milieu marin : le 2 juillet de 17h à 19h
- **Evènements nationaux** : Rencontres scientifiques – citoyens
  - Le 10/07 à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité à Paris
  - Le 23/07 au CESE à Paris
- **Réunion régionale** : Nouvelle Aquitaine (date à venir : mi-juillet)

INSTANCES :

- **CNB :** mandat donné à un GT *ad hoc*
- **CNPMEM :** création d'un GT dédié (CEUM du 17/06)
- **CNML :** mandat donné au COMER
- **CFO :** création d'un GT dédié
- **CNC :** en attente (*a priori*, simples points d'information)
- **CNPN** : association sur les sujets scientifiques

ASSOCIATION DES FAÇADES :

⇒ Modalités en cours de définition
⇒ Maximisation de la valorisation des processus de planification existants (DSF, PAT SNAP… etc)

Site dédié à la concertation : https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/

Ordre du jour

- Retour sur les annonces faites dans le cadre de la troisième Conférence des Nations-Unies sur l'Océan
- Approbation du compte-rendu de la réunion du CMF du 16 septembre 2024
- Installation du Conseil maritime de façade et renouvellement de ses commissions
- Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil relative au vote électronique - pour adoption
- Présentation de l'avis du Conseil sur la stratégie de façade mise à jour - pour adoption
- Présentation du projet de renforcement électrique Gironde - Loire-Atlantique
- Présentation du règlement européen pour la restauration de la nature
- Présentation des mesures du Fonds vert rattachées aux thématiques maritimes et littorales

Axe 3 du Fond Vert 2025 dédié au soutien à la transition et à la planification écologique des activités et des espaces maritimes et littoraux

Objectifs :
- Soutien à la transition écologique maritime
- Destinée aux projets contribuant à la mise en œuvre de la planification écologique inscrite dans la Stratégie nationale de la mer et du littoral

S'intégrer dans une des trois priorités :
* Préserver et valoriser le littoral ;
* Soutenir le développement durable de l'économie bleue ;
* Favoriser la transition écologique des infrastructures et du patrimoine maritimes.

En tant que :
* collectivités territoriales ou groupements ;
* établissements publics ;
* associations ou fondations ;
* gestionnaires de ports ;
* entreprises privées.

Les candidatures doivent être soumises via la **plateforme Aides-Territoires** :
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/

FRANCE NATION VERTE
Agir · Mobiliser · Accélérer

Mesure « Accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte»

Accompagnement des collectivités pour notamment la réalisation :

• des cartes locales de projection du recul du trait de côte aux horizons 30 ans et 100 ans à destination des documents d'urbanisme ;

• des études préalables nécessaires à l'élaboration de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte ;

•des actions de recomposition des territoires, contractualisées avec l'Etat dans le cadre de projets partenariaux d'aménagement ;

• des expérimentations d'adaptation voire de relocalisation d'équipements d'hôtellerie de plein air.

Les candidatures doivent être soumises via la **plateforme Aides-Territoires** :
https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/

MERCI POUR VOTRE ATTENTION